

Vos contacts :

Mélanie Recuerda
Responsable promotion ANMO
melanie.recuerda@campusfrance.org

Raphaëlle Hallier
Responsable adjointe du service ANMO
raphaelle.hallier@campusfrance.org

Mathilde Chauveau
Chargée de promotion ANMO
mathilde.chauveau@campusfrance.org

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

**« Atelier Recherche Israël :
Intelligence Artificielle »**

3 JUIN 2021

Événement en ligne

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Fonction :

agissant pour le compte de l'établissement ci-après et dument habilité à la signature des présentes :

Etablissement :

Adresse :

Site web :

Nom de la personne responsable du dossier :

Tel :

E-mail :

Déclare :

Participer à l'atelier recherche Israël, focus intelligence artificielle en ligne

- **1^{ER} PARTICIPANT**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

- **2^{EME} PARTICIPANT**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

- **3^{EME} PARTICIPANT**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

2. Programme

HORAIRES FRANCE : 14H00 – 17H00

HORAIRES ISRAËL : 15H00 – 18H00

14h00 – 14h10 | Accueil et ouverture de la matinée

14h10 – 14h40 | Présentation des coopérations scientifiques entre la France et Israël

14h40 – 15h10 | Panorama de l'écosystème IA en Israël

15h10 – 15h30 | Présentation de l'Israël data science initiative (ISDI)

15h30 – 16h00 | Présentation d'un centre de recherche israélien en intelligence artificielle

15h00 – 17h00 | Temps d'échanges

3. Transfert de données

Dans le cadre de l'organisation par l'Agence Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Israël de l'« Atelier recherche Israël, focus Intelligence artificielle » à l'occasion duquel le panorama l'écosystème IA en Israël et des coopérations scientifique entre la France et Israël seront présentés, Campus France constitue et transmet à l'Ambassade de France en Israël la liste des établissements et le cas échéant des personnes participant à la manifestation. Cette liste comporte des données à caractère personnel concernant les personnes inscrites afin que celles-ci puissent être invitées à l'évènement virtuel et identifiées par les organisateurs et les intervenants. Les données à caractère personnel (« Données ») suivantes seront transmises par Campus France : nom, prénom, fonction, établissement, adresse email.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces données.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du présent Engagement de participation, l'Etablissement reconnaît que Campus France est amené à traiter des Données relatives à son représentant signataire de l'engagement de participation (nom, prénom, email, fonction) ainsi qu'aux autres participant de l'Etablissement inscrits sur le présent Engagement de participation, aux fins d'organisation et de gestion de l'évènement en ligne objet du présent Engagement de participation, dans le strict respect de la Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pendant la durée de l'évènement virtuel puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser l'Etablissement.

Enfin, l'Etablissement autorise Campus France à reproduire son nom, son logo ou tout autre élément communiqué par l'Etablissement à Campus France, ainsi qu'à établir un lien vers son site internet ou ses réseaux sociaux, dans le cadre de l'évènement virtuel et à des fins de promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Merci de nous retourner ce formulaire dûment complété

SIGNÉ ET CACHETÉ AVANT LE 28 MAI PAR EMAIL A :

melanie.recuerta@campusfrance.org

ET

raphaëlle.hallier@campusfrance.org

- Je déclare avoir lu et accepté le Règlement de participation**
- Je déclare avoir lu et accepté le présent Engagement de participation, ainsi que les informations et engagements relatifs au transfert des données personnelles collectées**

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature de l'établissement

REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique à la manifestation « Atelier recherche Israël focus intelligence artificielle » (ci-après « la Manifestation ») et à l'ensemble des établissements ayant soumis un engagement de participation à l'Agence Campus France (ci-après « Campus France »), dans les délais impartis, en vue de leur participation à cette manifestation.

Art. 1 : ETABLISSEMENTS PARTICIPANTS

Sont admis à participer à la Manifestation, dans la limite des places disponibles, dès lors qu'ils sont adhérents au Forum Campus France et à jour de leur cotisation et sous réserve d'avoir adressé à Campus France leur engagement de participation par retour de mail avant la date limite indiquée :

- les établissements d'enseignement supérieur, écoles doctorales et laboratoires de recherche universitaires,
 - les COMUES,
 - les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
 - les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
 - des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la formation,
 - certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs,
- Ci-après désignés ensemble « les Etablissements ».

Campus France se réserve le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à ses manifestations
Campus France se réserve le droit de refuser la participation d'un Etablissement à la Manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'Etablissement concerné.

Sauf autorisation expresse de Campus France, il est interdit à un Etablissement de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie à la solution utilisée.

En vue de leur inscription, les Etablissements devront avoir adressé à Campus France leur formulaire d'engagement de participation avant la date limite indiquée sur celui-ci, soit le 28/05/2021.

Art. 2 : ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS

L'Etablissement désigne dans les meilleurs délais la personne ou les personnes qui assisteront à l'évènement via la solution dédiée (les « Participants »). Ils communiquent à ces personnes le présent règlement de participation. Les Etablissements communiquent à Campus France leurs coordonnées et l'autorisent à transmettre ces éléments au service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Israël.

Aucune information ou modification de l'identité des Participants, communiquée à Campus France après la date du 28/05/2021, ne pourra être prise en compte.

Les Etablissements doivent honorer leur engagement de présence. Les Participants qu'ils inscrivent doivent se conformer, tout au long de la manifestation, aux règles de courtoisies et de politesses en vigueur et de respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux Participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée).

Les Participants ne sont par ailleurs pas autorisés à procéder à des enregistrements de quelques natures que ce soit des présentations et échanges réalisés dans le cadre de la Manifestation, es Participants ne peuvent en outre mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la Manifestation.

Art. 3 : PRESTATIONS DE CAMPUS FRANCE EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Campus France organise l'évènement « Atelier recherche Israël, focus intelligence artificielle », en lien avec le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Israël.

Le programme figurant sur l'engagement de participation ainsi que les supports de communication afférant à la Manifestation ne sont pas contractuels et sont susceptibles de faire l'objet de modifications à l'initiative de Campus France.

Art. 4 : REPORT ET ANNULATION

a) Report par Campus France : Campus France se réserve le droit de reporter la Manifestation, notamment dans l'hypothèse où ils rencontreraient des problèmes techniques empêchant le bon déroulement de la Manifestation.

b) Annulation par Campus France : Campus France se réserve le droit d'annuler la Manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible.

Campus France en informe les participants dans les meilleurs délais afin de leur permettre de s'adapter au report ou à l'annulation éventuelle. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée du fait du report ou de l'annulation de la Manifestation.

c) Annulation par l'Etablissement : L'Etablissement est tenu de notifier à Campus France l'annulation de sa participation à la Manifestation au moyen d'un courrier électronique.

Art. 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation de la Manifestation, Campus France collecte et traite des données à caractère personnel (les « Données ») relatives aux participants et aux signataires des engagements de participation, pour l'organisation de la Manifestation, pour mettre les participants en relation entre eux et pour la gestion de la Manifestation s'ils décident d'y participer. Le traitement de ces Données est nécessaire pour l'inscription et la participation à la Manifestation.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces Données.

Les données ne sont transmises qu'à des tiers habilités par Campus France, à savoir à ses sous-traitants habilités pour les finalités listées ci-avant, aux intervenants et au service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Israël, qui co-organise la Manifestation.

En outre, la Manifestation pourra être enregistrée, en totalité ou en partie, puis être montée et diffusée par Campus France sur ses réseaux sociaux (YouTube et LinkedIn). Le ou les enregistrements réalisés pourront également être transmis au service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Israël.

Les Données ne sont transmises en dehors de l'Union Européenne que si des garanties appropriées ou adaptées sont mises en place. Les Données sont conservées pour la durée de la Manifestation, puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser les participants et signataires. L'enregistrement pourra être diffusée sur les réseaux sociaux de Campus France pendant une durée plus longue.

Les participants et signataires disposent, sur leurs Données, dans les limites légales, d'un droit d'accès, de rectification, de retrait de leur consentement, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité ou de définition du sort de leurs données post-mortem. Pour exercer leurs droits sur leurs Données ou en savoir plus sur les modalités de traitement de leurs Données, les participants et signataires écrivent au Délégué à la protection des données de Campus France à l'adresse suivante : dpo@campusfrance.org. En l'absence de réponse satisfaisante, les participants et signataires peuvent saisir la CNIL.

Art. 6 : LITIGES

a) Réclamations : Les réclamations des participants devront être formulées par écrit à l'adresse courriel indiquée sur le formulaire d'engagement, et ce, avant la fin de la Manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions : Toute infraction aux dispositions du présent règlement et aux conditions définies dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat, aux frais de l'Etablissement, et le paiement de dommages et intérêts correspondant aux préjudices subis par Campus France. La résiliation sera précédée d'une mise en demeure, assortie d'un délai raisonnable, à l'exclusion des obligations de ne pas faire

c) Droit applicable : Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'Etablissement et Campus France sont exclusivement régis par le droit français.

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Campus France, établissement public à caractère industriel ou commercial, est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Elle est domiciliée au 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, France.

Personne figurant sur les photographies / Vidéos :	
NOM :	PRENOM :
Adresse (n°/rue)	
Code Postal :	Ville :

autorise Campus France à **reproduire sur tout support et par tous procédés** et à **conserver, combiner, et diffuser, en tout ou partie, sans contrepartie financière**, les photographies ou les images vidéos (ci-après « les œuvres ») prises dans le cadre d'un atelier dédié à informer les acteurs français de la recherche et de la formation doctorale sur l'écosystème israélien dans le secteur de l'intelligence artificielle, le 3 juin 2021, en ligne. Ces images peuvent être transmises à l'Ambassade de France en Israël.

Les œuvres précitées seront utilisées par Campus France à toutes fins promotionnelles ou communicationnelles. L'autorisation porte exclusivement sur une **diffusion par Campus France** et l'Espace Campus France Israël :

- sur les sites de Campus France (en particulier campusfrance.org, francealumni.fr, et les sites web locaux de l'Espace Campus France Israël),
- sur les réseaux sociaux de Campus France et de France Alumni (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, etc.) et ceux de l'Espace Campus France Israël.
- et plus généralement sur tous supports existants ou à venir.

Campus France et l'Espace Campus France Israël pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées. Si un usage publicitaire est fait, il sera entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Dans le cadre de votre participation à l'évènement organisé par Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Israël, vos données sont traitées par Campus France pour les finalités suivantes : la gestion de l'évènement, la communication autour de l'évènement et des missions et actions de Campus France, selon l'intérêt légitime de Campus France qui est de communiquer et de promouvoir son activité dans le Monde. Dans ce cadre, Campus France conservera vos données le temps de l'autorisation d'exploiter votre image/voix augmentée d'un délai d'un (1) an. Campus France transmet vos informations uniquement à des prestataires habilités pour les finalités susvisées ainsi qu'à l'Espace Campus France Israël, autorisé par la présente autorisation à les recevoir. Le cas échéant, si vos données étaient transférées vers une organisation internationale ou un destinataire hors Union Européenne, Campus France s'assurerait que ces destinataires présentent des garanties appropriées au sens du RGPD. Pour plus d'informations sur ces garanties, vous pouvez contacter dpo@campusfrance.org.

Vous avez des droits sur vos données. Ainsi, dans les limites posées par la législation, vous avez le droit de demander à Campus France l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit à la limitation de leur traitement, le droit au retrait du consentement lorsqu'il était requis, le droit de s'opposer à ce traitement ainsi que le droit de demander la portabilité des données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser à dpo@campusfrance.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour plus d'informations sur les traitements de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par Campus France à l'adresse électronique suivante : dpo@campusfrance.org.

Fait à

Le

*Signature de la personne figurant sur les photographies
Ou de son représentant légal*